Communauté de Communes du
Mont des Avaloirs

DECISION DE LA PRESIDENTE
2021CCMA005
ZA des Avaloirs à Pré en Pail Saint Samson

La Présidente,

La communauté de communes a été sollicitée pour la vente d'un terrain sur la Zone d'activités des Avaloirs à Pré en Pail Saint Samson - parcelle YO 144 afin d'y développer une activité de constructions à ossature bois.
Cette parcelle est aujourd'hui propriété de la commune de Pré en Pail Saint Samson. Elle n'est pas viabilisée.

Vu la Loi n°2015-991 du 7 aout 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe)

Vu la délibération n°2020-079 du conseil Municipal de la commune de Pré en Pail Saint Samson portant transfert de terrain sur la Za des Avaloirs à la CCMA. Ce transfert étant entendu que la CCMA procédera au reversement du prix de vente des parcelles, diminué du cout de viabilisation, au fur et à mesure de leur cession.

Vu la délibération n°2014CCMA174 du 16 octobre 2014 portant le prix de vente des parcelles viabilisées des Zones d'activités à 5,00 € HT le m².

Vu la délibération n°2020CCMA037b autorisant la présidente à signer les pièces à intervenir dans le cadre des cessions des terrains ;

Considérant que le transfert en pleine propriété des Zones d'Activités Economiques (ZAE) est opéré dans les conditions de l'article L. 5211 du CGCT, c'est-à-dire par délibérations concordantes de l'organe,

Considérant que certaines parcelles transférées par la commune ne sont pas viabilisées (YO 65, 66,141,144)

Considérant que la CCMA ne s'engage à viabiliser le terrain et à reverser à la commune le prix de vente de la parcelle diminué du coût de la viabilisation qu'à partir du moment où le porteur de projet certifie son acquisition

Considérant l'accord du Bureau en date du 4 novembre 2020

Considérant la décision de la présidente 2020CCMA023 du 4 novembre 2020

Considérant la demande de l'acheteur potentiel d'acquérir finalement l'intégralité de la parcelle YO 144 d'une superficie de 4 903 m² au profit de la SCI ESTIA

DECIDE

D'APPROUVER le transfert des parcelles YO 65, YO 66, YO 141, YO 144 , YO 229, YO 241 et ses modalités

DE VIABILISER la parcelle YO 144

D'APPROUVER la vente du terrain à la SCI ESTIA

DE DESIGNER l'office notarial de Pré-en-Pail pour réaliser les actes à intervenir

Accusé de réception en préfecture
053-200042182-20210617-DP2021CCMA005-DE
Date de télétransmission : 25/06/2021
Date de réception préfecture : 25/06/2021

D'AUTORISER la Présidente à régler toutes formalités quant à cette décision

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont copie sera adressée à :

- Madame la Sous-préfète de Mayenne
- Madame le receveur de Villaines la Juhel.

Fait à Pré en Pail Saint Samson,
Le 17 juin 2021

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MONT DES AVALOIRS
PRÉ EN PAIL
SAINT SAMSON
(Mayenne)

La Présidente,

Diane ROULAND

Accusé de réception en préfecture
053-200042182-20210617-DP2021CCMA005-DE
Date de télétransmission : 25/06/2021
Date de réception préfecture : 25/06/2021